

Une Union de la santé au cœur de l'Europe et du Socle des droits sociaux

Contribution des Groupes VYV et Solidaris, acteurs mutualistes français et belge de la protection sociale et de la santé, pour une vision et un plan d'action en faveur d'une Union européenne de la santé, partie intégrante du Socle européen des droits sociaux.

Selon une récente étude menée par le Parlement européen, «L'Union Européenne doit avoir plus de pouvoirs pour lutter contre la pandémie, selon les citoyens», qui continuent à considérer l'Europe comme faisant partie de la solution à la crise et plaident pour un renforcement de sa capacité d'action. Une majorité absolue de personnes interrogées demande un budget européen plus important et identifie la santé publique comme la première priorité. Cet appel doit impérativement être entendu.

Dès l'origine du projet d'intégration européenne, le rôle que doit jouer l'Union européenne en matière de santé a été évoqué et questionné. Le «Pool blanc» n'est finalement pas advenu. La pandémie de Covid-19, catastrophe traversant les frontières nationales et requérant une gestion coordonnée entre les États membres, a forcé l'ordre du jour des institutions européennes et des États membres quant à la répartition des compétences dans ce domaine vital. Ces derniers mois de 2020, des actions européennes en cascade ont été prises. Pour autant, les gouvernements nationaux ne cessent d'afficher leurs réticences à renforcer le pouvoir d'agir européen en matière de santé: oppositions fermes à l'augmentation des moyens alloués aux programmes européens dont «L'UE pour la santé», rappel systématique de la subsidiarité et de la proportionnalité limitant le champ de toutes les nouvelles propositions, etc.

Pour les représentants du Groupe VYV et de Solidaris, les efforts des institutions européennes doivent être soutenus et amplifiés: «La santé est un déterminant fondamental pour le Monde d'après et l'Europe de demain. La plus-value européenne en la matière doit être reconnue au-delà de la préparation et de la réponse aux menaces transfrontalières graves pour la santé».

Thierry Beaudet
Président Groupe VYV

Jean-Pascal Labille
Secrétaire général du Groupe Solidaris

Nous inscrivons notre propos dans le sillage des conclusions de 2006 du Conseil sur « *Les valeurs et principes communs aux systèmes de santé de l'Union européenne* » : la solidarité, l'équité, l'accessibilité, la qualité et l'universalité en tant que principes communs sous-tendant les systèmes de protection sociale et de santé en Europe. Face aux multiples épreuves, les États ont un rôle essentiel à jouer mais des initiatives prises à l'échelon européen peuvent soutenir les actions par davantage de synergies et de coopération de l'Europe de la Santé. L'urgence, aujourd'hui, est de poser des jalons durables pour le mieux-vivre des citoyens en Europe et dans le monde, car la santé est un droit fondamental pour mener une vie digne. L'UE doit devenir un espace de solidarité par un renversement de l'approche de l'intégration européenne : faire des droits sociaux et du droit à la santé des principes cardinaux, primant sur le Pacte de Croissance et de Stabilité, la concurrence, le marché, le commerce, la mondialisation.

Acteurs de la santé et de la protection sociale, nous portons une vision de long terme du bien-être des citoyens et en assurons la concrétisation sur les territoires, au plus près des citoyens. Dans cet esprit, nous en appelons à une stratégie européenne de santé « globale », indispensable pour réaliser une transition écologiquement soutenable, socialement juste et économiquement inclusive. Cela doit nous permettre de jouer pleinement notre rôle d'entreprise au service du bien commun.

Premièrement, une stratégie globale quant aux niveaux d'action. Nous plaidons pour une gouvernance mieux articulée entre les différents échelons, produisant renforcements mutuels et conjuguant les effets au bénéfice des citoyens, tout au long du parcours de vie⁽¹⁾.

Deuxièmement, une stratégie globale qui défasse les silos. Nous plaidons pour une convergence des politiques au service de la santé : socio-économiques ; fiscales ; numériques ; industrielles ; environnementales ; démocratiques ; et internationales.

Troisièmement, une stratégie globale par une dynamique multi-acteurs et multi-partenariales. Il est essentiel que l'ensemble des acteurs (institutions européennes, autorités nationales, régionales et locales, société civile, économie sociale et solidaire, coalitions, interlocuteurs sociaux, secteur privé) soit parties-prenantes à la conception et à la mise en œuvre de cette stratégie afin de passer des déclarations aux actions.

Nous attendons de l'Union européenne des engagements déterminés par un « Pacte pour la santé en Europe », feuille de route accompagnant la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux. Dans notre Manifeste « Ensemble, faisons battre le cœur social de l'Union européenne⁽²⁾ », nous proposons « L'Europe de la santé », une mobilisation des différents niveaux de pouvoir et une réflexion sur le renforcement des compétences santé de l'Europe. Cela requiert aujourd'hui plus que jamais de :

1. Renforcer structurellement les systèmes de santé (protection sociale en santé) avec le soutien aux organisations de l'économie sociale et solidaire

1.1

Accorder une place centrale à l'appui aux systèmes de protection sociale et de santé dans le cadre de la relance - la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) et les plans nationaux de relance et de résilience définis par les États membres (France, Belgique). Les déterminants sociaux de la santé, l'accessibilité à la santé, la continuité des soins (y compris transfrontaliers), le renforcement des soins primaires, sont autant de cibles essentielles.

(1) Exemple : un traité inter-étatique sur le médicament, qui donne naissance à une institution supra nationale, comme l'est le European Molecular Biology Laboratory (EMBL) à Heidelberg.

(2) Annexe 01 - Répertoire des revendications du Manifeste VYV Solidaris (2019 - 2020).

1.2

Réviser en profondeur le cycle de coordination des politiques économiques, tirant des leçons de l'assèchement des ressources allouées aux services sociaux et de santé imposé par l'austérité et ses conséquences en termes de vies humaines perdues. Reconnaître les services d'intérêt général par une Directive dédiée et s'orienter vers un scénario résolument social du Semestre pour l'avenir de l'Europe, avec une évolution des indicateurs et la poursuite de l'association systématique de tous les acteurs, dont la société civile.

1.3

Répondre aux appels et valoriser les emplois du « Care » (*health care, social care*), non délocalisables, de proximité, majoritairement féminins, facteurs de ciment social : dans leur statut, dans leur rémunération, dans leur promotion.

1.4

Assurer au niveau européen le suivi de la stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2020 - 2025) et réciproquement, inviter les États membres à adopter des stratégies nationales fondées sur la stratégie européenne.

2. Opérer via la gouvernance et les financements une transition du modèle de curatif vers un modèle « prévenir, accompagner et guérir », s'adressant aux défis d'envergure auxquels nous sommes confrontés dans l'ensemble de l'Europe : changements démographiques, prévention et promotion de la santé (activité physique adaptée, etc...), maladies non-transmissibles, santé mentale, maladies rares, médicaments.

2.1

Renforcer la gouvernance de la santé et les capacités d'action de la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (DG SANTÉ) de la Commission européenne, son articulation avec la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL) et leur suivi transversal de toutes les politiques européennes du point de vue des questions sociales et de santé.

2.2

Dépasser la fragmentation par la promotion des modèles de soins intégrés, la coordination entre les systèmes de santé et les systèmes de services sociaux et, à cet égard, créer des synergies au niveau européen.

2.3

Accorder une attention particulière au renforcement des droits des personnes âgées et en situation de handicap et, notamment, à la définition d'un cadre d'évaluation conjointe intégrant une planification personnalisée, une préférence pour l'accompagnement à domicile ou dans les petites résidences, des critères de qualité et d'accessibilité pour la prise en charge résidentielle et les soins de longue durée dont elles ont besoin.

2.4

Développer des campagnes et des plans européens, avec une prise en compte des plus vulnérables, portant, entre autres, sur la promotion de modes de vie sains, la prévention et le dépistage, la mise en place de parcours de soins et de bien-être intégrés. Étendre les quatre piliers du plan européen de lutte contre le cancer aux autres maladies non-transmissibles.

2.5

Soutenir la coopération et les projets transfrontaliers en santé, notamment en matière de maladies rares, repartant des acquis d'« EMRaDi », acronyme d'Euregio Meuse-Rhine Rare Diseases, ayant consolidé une communauté d'expertise et de partage⁽³⁾.

2.6

Repenser la stratégie pharmaceutique avec l'accès aux traitements médicaux comme l'objectif de toutes les actions. Appuyer la proposition d'un nouveau modèle de recherche en santé publique, avec un plan de recherche interconnectée, transparente, fondée sur des données scientifiques et financée par des fonds publics, « BIOMED EUROPA⁽⁴⁾ ».

(3) Site Web de Solidaris, <http://www.solidaris.be/Namur/notre-mutualite/europe-et-international/union-europeenne/projets-transfrontaliers/Pages/index.aspx>.

3. Libérer le potentiel de l'économie sociale via le prisme de la lucrativité limitée

3.1

Confirmer le soutien de la part des institutions européennes et des États membres à l'économie sociale par l'adoption d'un cadre légal européen reconnaissant la lucrativité limitée⁽⁵⁾.

3.2

Ouvrir plus largement aux acteurs à lucrativité limitée la possibilité de contribuer à des partenariats publics privés pour des projets d'intérêt général, et ainsi leur ouvrir l'accès aux fonds européens pour la mise en œuvre, sur proposition du partenaire public.

3.3

Les organismes de protection sociale initient de nombreuses actions concourant au maintien des cohésions sociales et territoriales. Les organismes de protection sociale devraient obtenir la possibilité d'être explicitement éligibles aux financements et aux fonds européens (notamment le FSE).

(4) Massimo Florio, « Biomed Europa: after the coronavirus, a public infrastructure to overcome the pharmaceutical oligopoly », <http://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2020/07/WP2020-08.pdf>.

(5) Alain Coheur, « Vers un cadre juridique européen adapté pour les entreprises de l'économie sociale », <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/vers-un-cadre-juridique-europeen-adapte-pour-les-entreprises-de-leconomie-sociale-avis-dinitiative>.

4. Adopter une stratégie Europe - Afrique faisant des Droits humains la priorité absolue

Poursuivre la mobilisation pour atteindre l'Agenda 2030, ses objectifs de développement durable dont le 3. « Santé » par un partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique reconnaissant le travail décent, la protection sociale et la santé comme un axe stratégique à part entière. Renforcer la collaboration avec les agences onusiennes pour la Couverture Santé Universelle.

VYV & Solidaris, partenaires de long-terme pour une Europe du mieux-vivre.



Le Groupe VYV (Harmonie Mutuelle, MGEN, MNT, MGEFI, Mutuelle Mare-Gaillard, SMACL Assurances...), créé en 2017, est le 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

L'ensemble des composantes du groupe et leurs 45 000 collaborateurs, protège environ 10 millions de personnes et propose des solutions adaptées à plus de 89 000 entreprises en santé et prévoyance et à plus de 84 000 personnes morales en IARD.

Il totalise un chiffre d'affaires de près de 10 milliards d'euros en santé, en prévoyance, en épargne retraite, et en activité de soins et de services d'accompagnement.



La Mutualité belge Solidaris est un acteur incontournable du système de protection sociale et de la santé, couvrant à l'échelle du pays 30 % de la population, soit plus de 3 millions d'affiliés.

Dans une logique d'anticipation de l'avenir du métier mutualiste et de réponses aux besoins de la population, nous développons l'ensemble de nos activités selon trois axes stratégiques, en étant

- 1_ un gestionnaire incontournable de l'assurance maladie - invalidité obligatoire,
- 2_ un prestataire full service, proposant une couverture complémentaire et développant une offre sanitaire et médico-sociale de proximité,
- 3_ un acteur social et citoyen, s'appuyant sur un réseau associatif (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, mouvement féministe) et apportant des solutions concrètes, en unissant, également, nos forces aux échelons transfrontalier, européen et international.